



Question au rectorat de Romain Gauthier, Gahla Doerig et Noémie Dubois.

Question relative aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

Suite à une augmentation importante des cas de refus d'admission au sein de l'Université, nous nous interrogeons quant à la politique actuelle du service des admissions. En effet, nous avons constaté que le nombre de personnes se voyant refuser leur admission à l'UNIGE allait croissant, et souhaiterions des explications précises quant aux pratiques du service des admissions, lequel est d'une importance stratégique majeure puisque c'est par son intermédiaire que les étudiant.e.x.s rentrent en contact pour la première fois avec l'institution.

Premièrement, de par notre expérience -passée ou actuelle- de secrétaires de la CUAE, nous avons constaté une augmentation de cas non-éclaircis de refus d'admission pour des raisons douteuses ces dernières années. En effet, comme en atteste le rapport annuel d'activités du secrétariat de la CUAE, les permanences effectuées par la CUAE relativement à ce sujet sont récurrentes et augmentent chaque année. Les cas enregistrés restent cependant très mystérieux; dossiers jugés incomplets lorsque les documents réunis suffisent à une inscription valable, délais de classement sans suite trop brefs pour être réalisables, demandes multiples de correction de CV à cause d'une mise en forme jugée « inappropriée », et autres cas attestant d'un manque flagrant de compréhension de la part du dit service des admissions. De plus, les personnes lésées arrivent aux permanences dans des états émotionnels majeurs, d'une part dû au refus qui leur est imposé, mais d'autre part à cause de la manière relativement sévère dont ce verdict leur est transmis.

Deuxièmement, l'augmentation de ces cas de refus d'admission au sein de l'Université enregistrés et suivis lors des permanences de la CUAE attestent d'un important changement dans la manière de traiter les demandes de la part du service des admissions. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la CUAE se fait principalement connaître par les étudiant.e.x.s une fois la rentrée effectuée, par différents canaux d'informations – présentations à la séance introductive des premières années, présentations dans les premiers cours, stands, liste mails, et autres. De fait, les personnes n'étant pas admises à l'Université de Genève ont un accès réduit aux informations de la CUAE. Il est donc surprenant que le nombre de permanences liées à un refus de leur admission augmente, étant donné que les personnes lésées n'ont pas, de par leur statut de non-étudiant de l'UNIGE, accès à une information facilitée sur l'existence de la CUAE.

Par conséquent, nous souhaitons vous adresser les questions suivantes :

- Quelle est la politique précise du service des admissions (ainsi que de l'UNIGE) en lien avec des demandes d'admissions nécessitant un plus grand travail de la part du service des admissions – à savoir toutes les demandes d'étudiant.e.x.s n'étant pas de nationalité suisse et/ou n'ayant pas obtenu la maturité gymnasiale (ou équivalents) ?

- Comment le rectorat s'assure-t-il que les personnes lésées soient au courant de leur droit d'opposition ?

- Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre dans le but de pallier à ces récents manquements que nous jugeons problématiques pour les raisons sus-mentionnées, notamment en raison de l'importance du service des admissions comme porte d'entrée à l'UNIGE ? Il y a maintenant plus de deux ans, une commission chargée d'examiner les frais d'inscription avait été créée afin de statuer sur ceux-ci. Pour rappel, le rectorat avait décidé d'introduire des frais d'inscription à l'UNIGE, différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès à l'université (maturité suisse ou étrangère). Cette décision avait suscité des remous et l'Assemblée de l'université elle-même s'était positionnée contre celle-ci. Finalement, le rectorat avait décidé de faire marche arrière suite à l'occupation de ses couloirs le 7 décembre 2016 entraînant alors la création d'une commission chargée de statuer sur ces frais d'inscription.

Les conclusions de cette commission, rendues le 17 mai 2017, étaient le paiement de 50 CHF par personne lors de l'inscription et ceci sans qu'une distinction soit opérée en fonction du diplôme. En outre, ces 50 CHF devaient être remboursés par une rétrocession sur le paiement de la première taxe semestrielle.

Cette décision est-elle aujourd'hui effectivement appliquée ? Le service des admissions facture-t-il des frais différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès aux études supérieures ?

Romain Gauthier
Gahla Doerig
Noémie Dubois.

Mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le 29 avril 2019

Concerne : Réponses aux questions relatives aux émoluments d'inscription et aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

Question relative aux émoluments d'inscription à l'UNIGE

La question porte sur les suites données au rapport final que la Commission « émoluments » a remis en mai 2017 à l'Assemblée puis, en juin, au Rectorat. Ce rapport, issu de quatre mois de travaux et de nombreuses discussions constructives, notamment avec le Service des admissions et avec des étudiant·e·s, est salué par le Rectorat pour sa qualité. Deux propositions concluaient ce rapport :

1. « Actuellement sans frais pour les titulaires d'un diplôme secondaire suisse et de 65.- pour tous les autres, la commission propose de ramener ces deux émoluments à 50.- et 50.-, déductibles de la première taxe semestrielle (si l'étudiant vient étudier à l'Université de Genève). »
2. « Constatant que de nombreux processus d'optimisation sont en cours, la commission invite le Service des admissions à y intégrer les éléments suivants :
 - une plus ample traduction en anglais des informations
 - une disponibilité téléphonique accrue
 - une numérisation complète de la procédure de dépôt du dossier. »

La première proposition était relativement neutre financièrement, comme l'a montré la commission. Son but n'était pas tant de réduire le montant de cet émoluments pour les titulaires de diplômes secondaires étrangers (les 15 CHF de différence pèsent peu dans le coût complet des études) que de rétablir symboliquement une égalité de traitement pour l'ensemble des candidat·e·s.

Étant donné la sensibilité liée à la question des émoluments, le Rectorat a préféré ne pas entrer en matière. En effet, la mise en place d'une telle mesure aurait obligé les détenteur·trice·s d'un titre secondaire supérieur suisse (ex. maturité cantonale ou fédérale) à s'acquitter de frais qu'ils ne payaient pas auparavant. Même si cet émoluments aurait été déduit des premières taxes en cas de confirmation de leur inscription à l'UNIGE, la modification proposée risquait d'être perçue comme l'introduction d'un nouvel émoluments.

De plus, le Rectorat est souvent questionné sur la relative faiblesse, en comparaison suisse, des émoluments et taxes universitaires genevois. Modifier le statu quo, même de manière minimale, offrirait la possibilité de ré-ouvrir ce débat, et pourrait mener à des décisions allant dans le sens opposé à celui proposé par la commission.

La deuxième proposition avait pour but d'optimiser les processus de candidature et d'améliorer l'accessibilité et la compréhension des informations. Ces objectifs ont été poursuivis et même dépassés.

Le nouveau site web, disponible depuis janvier 2019, est en grande partie bilingue et a été entièrement revu pour clarifier les informations qui s'y trouvent. Une série de filtres et un algorithme permettent de fournir aux candidat·e·s les informations qui correspondent à leur profil : conditions d'immatriculation, conditions et procédures particulières (le cas échéant), délai de dépôt du dossier, documents à fournir et émoluments dû (le cas échéant).

Par ailleurs, pour tous les pays signataires de la Convention de Lisbonne, le service des admissions ne demande plus de copies certifiées conformes, simplifiant ainsi grandement les démarches pour les candidat·e·s et réduisant le nombre de dossiers incomplets.

Grâce à ces nouveaux dispositifs, le service traite plus rapidement les dossiers de candidature. De plus, il enregistre une baisse importante du nombre de visites et d'appels téléphoniques. Les demandes d'informations se sont déplacées vers la plateforme en ligne (Kayako) et elles y reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables et même, en très grande majorité, dans les 24h.

Ces améliorations ont été non seulement bénéfiques pour les candidat·e·s mais aussi pour le service qui a pu gérer à coûts identiques un nombre de dossiers en augmentation importante (6'571 en 2017-2018, 7'098 en 2018-2019 soit +8% en une année).

Question relative aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

La question reprend les points précédemment traités et s'interroge sur le fonctionnement du service des admissions, les secrétaires de la CUAE faisant face à « une augmentation de cas non-éclaircis de refus d'admission pour des raisons douteuses ces dernières années ».

Il convient tout d'abord de relever que ni le Rectorat ni le service des admissions n'ont constaté une telle augmentation de cas litigieux. Au vu des éléments qui ont été récemment mis en place et qui sont décrits ci-dessus, les retours des candidat·e·s semblent, au contraire, positifs. Le service des admissions reste toutefois à disposition des associations estudiantines pour répondre à des cas particuliers, ou clarifier avec elles son fonctionnement et le processus de traitement des dossiers.

Afin de maintenir une égalité de traitement, le processus de contrôle des dossiers est identique pour toutes les candidatures. L'égalité de traitement est non seulement une exigence éthique mais aussi légale. Pour être recevable, un dossier doit être envoyé dans les délais (selon le statut de l'université, art. 55, al. 1), accompagné le cas échéant du paiement de l'émolument, et complet. Les candidat·e·s ayant malgré tout envoyé un dossier incomplet ou sans paiement associé reçoivent systématiquement une relance avec, au minimum, 8 jours pour y répondre. Par ailleurs, tous les courriers qui arrivent au service reçoivent un accusé de réception dans les 24h et tous les messages postés sur la plateforme reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables. Un dossier complet nécessite un CV sans trous afin de s'assurer que la candidate ou le candidat a correctement renseigné ses éventuels échecs dans d'autres universités, mais aucun format de CV n'est requis.

Enfin, il convient de relever que les dossiers refusés par le service des admissions ne représentent qu'une petite minorité des dossiers n'ayant pas abouti à une immatriculation. Pour l'année 2018-2019, sur les 3643 candidat·e·s dont le dossier n'a pas abouti :

- 352 (9,6%) ont renoncé avant d'avoir terminé le processus ;
- 618 (17,0%) n'ont pas répondu aux relances pour compléter leur dossier ;
- 265 (7,3%) n'ont pas fait de préinscription dans une filière l'exigeant (Médecine, GSI, GSEM, ...) ;
- 419 (11,5%) ont été refusés par le service des admissions (délais dépassés, titres non reconnus, moyennes insuffisantes, ...) ;
- 764 (21,0%) ont été refusés par les facultés ;
- 1225 (33,6%) ont été acceptés mais ne se sont finalement pas immatriculés.

En ce qui concerne les informations données sur les voies de droit :

- Si le dossier est reçu dans les délais mais que le paiement n'a pas été fait, ou a été fait hors délai, malgré l'e-mail de relance dans les deux cas, le service envoie un e-mail indiquant que le dossier ne pourra pas être traité car le paiement n'a pas été fait ; y figurent les voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai mais qu'un paiement a été fait dans les délais, le service envoie un e-mail d'irrecevabilité de la candidature puis une lettre officielle avec voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai et que le paiement est hors délai ou manquant, le service envoie un email d'irrecevabilité de la candidature avec voies de droit.
- Si le dossier reçu dans le délai reste incomplet malgré un e-mail de relance, le service considère que la personne n'a pas souhaité y donner suite et envoie un e-mail de clôture de la demande pour l'année en cours. Cet e-mail est envoyé après le dernier délai de candidature (30 avril). Les voies de droit n'y sont pas indiquées.

Dans tous les cas, toute personne peut faire opposition ou demander une dérogation. Une réponse est donnée dans un délai de 20 à 30 jours, conformément aux délais légaux.



**Question au rectorat de Romain Boillat, Romain Gauthier, Gahla Doerig,
Léonard Trucello, Gaviota Villamil et Noémie Dubois.**

Question relative aux émoluments d'inscription à l'UNIGE

Il y a maintenant plus de deux ans, une commission chargée d'examiner les frais d'inscription avait été créée afin de statuer sur ceux-ci. Pour rappel, le rectorat avait décidé d'introduire des frais d'inscription à l'UNIGE, différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès à l'université (maturité suisse ou étrangère). Cette décision avait suscité des remous et l'Assemblée de l'université elle-même s'était positionnée contre celle-ci. Finalement, le rectorat avait décidé de faire marche arrière suite à l'occupation de ses couloirs le 7 décembre 2016 entraînant alors la création d'une commission chargée de statuer sur ces frais d'inscription.

Les conclusions de cette commission, rendues le 17 mai 2017, étaient le paiement de 50 CHF par personne lors de l'inscription et ceci sans qu'une distinction soit opérée en fonction du diplôme. En outre, ces 50 CHF devaient être remboursés par une rétrocession sur le paiement de la première taxe semestrielle.

Cette décision est-elle aujourd'hui effectivement appliquée ? Le service des admissions facture-t-il des frais différenciés selon le pays d'obtention du diplôme permettant l'accès aux études supérieures ?

Romain Boillat
Romain Gauthier
Gahla Doerig
Léonard Trucello
Gaviota Villamil
Noémie Dubois.

Mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le 29 avril 2019

Concerne : Réponses aux questions relatives aux émoluments d'inscription et aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

Question relative aux émoluments d'inscription à l'UNIGE

La question porte sur les suites données au rapport final que la Commission « émoluments » a remis en mai 2017 à l'Assemblée puis, en juin, au Rectorat. Ce rapport, issu de quatre mois de travaux et de nombreuses discussions constructives, notamment avec le Service des admissions et avec des étudiant·e·s, est salué par le Rectorat pour sa qualité. Deux propositions concluaient ce rapport :

1. « Actuellement sans frais pour les titulaires d'un diplôme secondaire suisse et de 65.- pour tous les autres, la commission propose de ramener ces deux émoluments à 50.- et 50.-, déductibles de la première taxe semestrielle (si l'étudiant vient étudier à l'Université de Genève). »
2. « Constatant que de nombreux processus d'optimisation sont en cours, la commission invite le Service des admissions à y intégrer les éléments suivants :
 - une plus ample traduction en anglais des informations
 - une disponibilité téléphonique accrue
 - une numérisation complète de la procédure de dépôt du dossier. »

La première proposition était relativement neutre financièrement, comme l'a montré la commission. Son but n'était pas tant de réduire le montant de cet émoluments pour les titulaires de diplômes secondaires étrangers (les 15 CHF de différence pèsent peu dans le coût complet des études) que de rétablir symboliquement une égalité de traitement pour l'ensemble des candidat·e·s.

Étant donné la sensibilité liée à la question des émoluments, le Rectorat a préféré ne pas entrer en matière. En effet, la mise en place d'une telle mesure aurait obligé les détenteur·trice·s d'un titre secondaire supérieur suisse (ex. maturité cantonale ou fédérale) à s'acquitter de frais qu'ils ne payaient pas auparavant. Même si cet émoluments aurait été déduit des premières taxes en cas de confirmation de leur inscription à l'UNIGE, la modification proposée risquait d'être perçue comme l'introduction d'un nouvel émoluments.

De plus, le Rectorat est souvent questionné sur la relative faiblesse, en comparaison suisse, des émoluments et taxes universitaires genevois. Modifier le statu quo, même de manière minime, offrirait la possibilité de ré-ouvrir ce débat, et pourrait mener à des décisions allant dans le sens opposé à celui proposé par la commission.

La deuxième proposition avait pour but d'optimiser les processus de candidature et d'améliorer l'accessibilité et la compréhension des informations. Ces objectifs ont été poursuivis et même dépassés.

Le nouveau site web, disponible depuis janvier 2019, est en grande partie bilingue et a été entièrement revu pour clarifier les informations qui s'y trouvent. Une série de filtres et un algorithme permettent de fournir aux candidat·e·s les informations qui correspondent à leur profil : conditions d'immatriculation, conditions et procédures particulières (le cas échéant), délai de dépôt du dossier, documents à fournir et émoluments dû (le cas échéant).

Par ailleurs, pour tous les pays signataires de la Convention de Lisbonne, le service des admissions ne demande plus de copies certifiées conformes, simplifiant ainsi grandement les démarches pour les candidat·e·s et réduisant le nombre de dossiers incomplets.

Grâce à ces nouveaux dispositifs, le service traite plus rapidement les dossiers de candidature. De plus, il enregistre une baisse importante du nombre de visites et d'appels téléphoniques. Les demandes d'informations se sont déplacées vers la plateforme en ligne (Kayako) et elles y reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables et même, en très grande majorité, dans les 24h.

Ces améliorations ont été non seulement bénéfiques pour les candidat·e·s mais aussi pour le service qui a pu gérer à coûts identiques un nombre de dossiers en augmentation importante (6'571 en 2017-2018, 7'098 en 2018-2019 soit +8% en une année).

Question relative aux pratiques du service des admissions de l'UNIGE

La question reprend les points précédemment traités et s'interroge sur le fonctionnement du service des admissions, les secrétaires de la CUAE faisant face à « une augmentation de cas non-éclaircis de refus d'admission pour des raisons douteuses ces dernières années ».

Il convient tout d'abord de relever que ni le Rectorat ni le service des admissions n'ont constaté une telle augmentation de cas litigieux. Au vu des éléments qui ont été récemment mis en place et qui sont décrits ci-dessus, les retours des candidat·e·s semblent, au contraire, positifs. Le service des admissions reste toutefois à disposition des associations estudiantines pour répondre à des cas particuliers, ou clarifier avec elles son fonctionnement et le processus de traitement des dossiers.

Afin de maintenir une égalité de traitement, le processus de contrôle des dossiers est identique pour toutes les candidatures. L'égalité de traitement est non seulement une exigence éthique mais aussi légale. Pour être recevable, un dossier doit être envoyé dans les délais (selon le statut de l'université, art. 55, al. 1), accompagné le cas échéant du paiement de l'émolument, et complet. Les candidat·e·s ayant malgré tout envoyé un dossier incomplet ou sans paiement associé reçoivent systématiquement une relance avec, au minimum, 8 jours pour y répondre. Par ailleurs, tous les courriers qui arrivent au service reçoivent un accusé de réception dans les 24h et tous les messages postés sur la plateforme reçoivent une réponse dans les 3 jours ouvrables. Un dossier complet nécessite un CV sans trous afin de s'assurer que la candidate ou le candidat a correctement renseigné ses éventuels échecs dans d'autres universités, mais aucun format de CV n'est requis.

Enfin, il convient de relever que les dossiers refusés par le service des admissions ne représentent qu'une petite minorité des dossiers n'ayant pas abouti à une immatriculation. Pour l'année 2018-2019, sur les 3643 candidat·e·s dont le dossier n'a pas abouti :

- 352 (9,6%) ont renoncé avant d'avoir terminé le processus ;
- 618 (17,0%) n'ont pas répondu aux relances pour compléter leur dossier ;
- 265 (7,3%) n'ont pas fait de préinscription dans une filière l'exigeant (Médecine, GSI, GSEM, ...) ;
- 419 (11,5%) ont été refusés par le service des admissions (délais dépassés, titres non reconnus, moyennes insuffisantes, ...) ;
- 764 (21,0%) ont été refusés par les facultés ;
- 1225 (33,6%) ont été acceptés mais ne se sont finalement pas immatriculés.

En ce qui concerne les informations données sur les voies de droit :

- Si le dossier est reçu dans les délais mais que le paiement n'a pas été fait, ou a été fait hors délai, malgré l'e-mail de relance dans les deux cas, le service envoie un e-mail indiquant que le dossier ne pourra pas être traité car le paiement n'a pas été fait ; y figurent les voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai mais qu'un paiement a été fait dans les délais, le service envoie un e-mail d'irrecevabilité de la candidature puis une lettre officielle avec voies de droit.
- Si le dossier est reçu hors délai et que le paiement est hors délai ou manquant, le service envoie un email d'irrecevabilité de la candidature avec voies de droit.
- Si le dossier reçu dans le délai reste incomplet malgré un e-mail de relance, le service considère que la personne n'a pas souhaité y donner suite et envoie un e-mail de clôture de la demande pour l'année en cours. Cet e-mail est envoyé après le dernier délai de candidature (30 avril). Les voies de droit n'y sont pas indiquées.

Dans tous les cas, toute personne peut faire opposition ou demander une dérogation. Une réponse est donnée dans un délai de 20 à 30 jours, conformément aux délais légaux.



Question au rectorat de Romain Gauthier et Gahla Doerig

Question relative au financement du nouveau campus en physique et mathématiques de l'UNIGE

D'après les dernières nouvelles, le nouveau campus pour la physique et les mathématiques, attendu pour 2028, est estimé entre 210 et 240 millions de francs. La Tribune de Genève du 16 janvier 2019 recueillait les suivantes déclarations: "La Confédération et l'Université devraient en payer un tiers. Un autre tiers proviendra d'une fondation que l'Université ne nomme pas. Enfin, le solde fait encore l'objet de discussions. « Comme nous avons obtenu une contribution importante du privé, nous espérons que le Canton financera, en partie au moins, le dernier tiers », relève le recteur." ¹ De plus, la construction du campus entraînera la démolition de quelques vieux bâtiments et donc des déménagements temporaires. C'est la raison pour laquelle l'Université viendrait d'acquérir un immeuble pour 35,9 millions de francs au 9, rue du Conseil-Général à l'entreprise Lukoil². Il accueillerait provisoirement les mathématiciens. Par la suite, ce bâtiment serait revendu. Cette transaction serait intégrée au plan financier du futur campus.

Selon nous, quelques questions précises s'imposent pour des raisons de transparence:

- Quelle est la fondation qui finance le projet de ce nouveau bâtiment universitaire?
- Quel en-est le montant précis?
- Ce don est-il conditionné ? Si oui, à quelles conditions ?
- Existe-t-il une clause de confidentialité en faveur du donateur? Si oui, quelle est la raison?

¹ <https://revue-presse.unige.ch/articles/download/17082>

² <http://revue-presse.unige.ch/files/articles/2019-01-16/72204238.pdf>

Romain Gauthier
Gahla Doerig.

Mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le 29 avril 2019

Concerne : Réponse à la question relative au financement du nouveau campus en physique et mathématiques de l'UNIGE

La physique à l'Université de Genève se distingue sur le plan suisse et international grâce à plusieurs groupes parmi lesquels on retrouve le Pôle de Recherche National MaNEP, qui a contribué très fortement au développement du département de la matière quantique ; la physique des particules, étroitement associée aux développements du CERN ; le groupe de physique appliquée, acteur majeur du nouveau « flagship » européen sur les technologies quantiques financé à hauteur d'un milliard d'euros sur dix ans, et le groupe de physique théorique. Notons que deux projets de futurs Pôles de Recherche Nationaux (PRN) issus de la Section de physique ont été classés A par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (sur 9 projets classés A au niveau Suisse, toutes disciplines confondues) et sont en phase finale d'évaluation. Quant aux mathématiques de l'Université de Genève, leur réputation est également de tout premier ordre tant au niveau Suisse qu'à l'international. La Section de mathématiques, qui bénéficie des compétences et de l'aura d'un médaillé Fields et de chercheurs extrêmement talentueux, dirige le PRN Swissmap conjointement avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.

Or, la Section de physique réalise ses recherches principalement dans l'Ecole de physique dont la construction date de 1950 et qui n'est plus adaptée aux expériences scientifiques modernes. La Section des mathématiques est, quant à elle, logée dans des locaux vétustes voués à être prochainement détruits.

La solution à ces deux situations passe par le développement d'un Grand centre conjoint pour la physique et les mathématiques. Le projet initial date de plus de dix ans. A l'époque, il avait été envisagé de réunir la physique, les mathématiques et l'astronomie sur le site de la caserne des Vernets. Un projet sur lequel de nombreux chercheurs ont travaillé pendant plusieurs années, mais qui, pour différentes raisons, n'a pas pu être réalisé.

Une version plus « modeste » du projet, limité à la physique et aux mathématiques, a entretemps été développée en privilégiant une localisation du Centre sur le site des sciences, au bord de l'Arve. Ce travail a été soutenu par le Grand Conseil qui, en septembre 2016, a adopté à l'unanimité un crédit d'étude de CHF 500'000.-. La loi portant sur ce crédit (L 11410) souligne l'urgence de trouver des solutions pour les Sections de physique et de mathématiques, logées dans des locaux non-adaptés aux missions de notre Université.

Grâce à ces études, le projet de « *Grand centre de physique et mathématiques* » s'est récemment concrétisé. Il sera effectivement localisé sur le site Arve de l'Université, entre l'Ecole de physique actuelle et le bâtiment de Sciences II, et permettra de créer des laboratoires à la pointe des technologies, indispensables aux recherches menées par nos scientifiques, et des locaux de qualité, nécessaires pour la Section de physique et la Section de mathématiques. Des auditoriums sont aussi prévus sur le site, dont un amphithéâtre de 600 places. Au-delà de la recherche, la Faculté des sciences a développé des laboratoires destinés au grand public, les *Scopes*, dont le succès n'est plus à démontrer. Ces lieux d'accueil trouveront un espace de choix dans le nouveau bâtiment du Grand centre qui permettra d'accueillir toute l'année les milliers d'élèves et de collégien-ne-s qui les visitent. Toujours en marge de la recherche fondamentale, et de façon complémentaire, le *Laboratoire de technologies avancées (LTA)*, qui s'est développé efficacement avec la HES-SO Genève au service des entreprises genevoises, trouvera lui aussi dans le Grand centre des espaces à la hauteur de ses ambitions. Enfin, le projet prévoit la démolition de plusieurs bâtiments vétustes alentours dégageant des espaces et des passages vers l'Arve qui amélioreront la qualité de vie du quartier.

Le coût total du projet est estimé aujourd'hui à environ 240 millions de CHF. Un tiers devrait être couvert par les subventions fédérales et par d'autres apports que l'Université s'engage à trouver. Le deuxième tiers fera l'objet d'une demande formelle de l'Université auprès du Conseil d'État. Le dernier tiers est couvert par une donation d'une fondation privée genevoise qui souhaite rester anonyme.

Cette donation d'un montant de 80 millions de CHF est versée en deux fois : une première tranche de 40 millions de CHF en 2018 et une seconde au moment de la construction du Centre. Ce déploiement en deux temps permet de résoudre rapidement la question des locaux de la Section des mathématiques, bientôt démolis, en achetant l'immeuble sis 9 rue du Conseil-Général dont les caractéristiques et les surfaces correspondent aux besoins immédiats des mathématicien·ne·s. Il sera occupé par la Section jusqu'à la fin des travaux sur le site Arve. La Section rejoindra alors le *Grand centre de physique et mathématiques* et le bâtiment rue du Conseil-Général sera revendu pour compléter le financement du Grand Centre.

Cette donation n'a pas d'autre condition que de servir à la réalisation du projet pour lequel elle a été demandée. Elle n'est pas assortie d'une clause de confidentialité autre que celle nous demandant de ne pas citer le nom de la fondation dans la communication publique concernant le Grand Centre. Le rectorat est grandement reconnaissant à cette fondation car, sans son aide, le projet n'aurait très probablement jamais vu le jour.



Question au rectorat de Monsieur Nicolas Gisin, professeur

Une question existentielle pour l'UNIGE

La survie de l'UNIGE telle que nous la connaissons aujourd'hui dépend, entre autres, de sa capacité à attirer et à garder des professeurs de qualité mondiale.

Nous sommes en concurrence avec les autres Uni et EPF suisses et partout dans le monde.

Le fait est que :

Le starting-money package offert aux nouveaux profs pour acheter les équipements scientifiques dont ils ont besoin pour leur travail est très-très-très nettement supérieur à l'EPFL et à l'ETHZ qu'à l'UNIGE. (et les salaires des profs à l'EPFL et à l'ETHZ sont nettement supérieurs à ceux de l'UNIGE).

Exemple : à Genève le *starting-money* varie entre 50 et 100 KF (en fac des Sciences). À l'EPFL et l'ETHZ, le *starting-money* varie entre 1'000 et 2'000 KF.

Pourquoi un(e) professeur-e américain-e ou asiatique (ou européen) choisirait-il-elle Genève si il/elle a le choix ?

On peut essayer de lui vendre la qualité de Genève et le côté bottom-up de l'UNIGE ... mais à terme ... ?

(Garder le contrôle sur notre administration n'est pas qu'une question de confort des professeur-e-s, mais de survie).

Aujourd'hui, l'UNIGE ne survit que par chance, parce qu'il est rare que des postes similaires soient ouverts simultanément à Genève et Lausanne/Zürich.

Quelques faits récents :

1. Un de mes excellents anciens étudiant vient d'accepter un poste à l'Uni Delft (Hollande) avec un starting-money de 3'000 K€, à dépenser comme il veut (investissement ou salaire), sans limite dans le temps.

2. Un des pontes de l'ETHZ vient d'être recruté – avec toute son équipe - par Microsoft, avec une très grosse augmentation de salaire et – surtout – des moyens incommensurables. Il y a plusieurs autres exemples similaires de grands professeurs-e-s débauché-e-s par des compagnies, surtout des compagnies américaines. En d'autres termes, la concurrence ne se limite pas (plus) aux universités.

Questions :

1. Pourriez-vous nous présenter une vue globale des difficultés rencontrées lors d'engagement de professeur-e-s à l'UNIGE, en particulier dans les facultés des sciences et de médecine.

2. Que pensez-vous de cette « course au plus » ? Est-ce un danger réel pour notre Université ?

3. Le cas échéant, quelles solutions préconisez-vous ?

6 mars 2019

AdU/qar/mars 2019/sdc



Genève, le mardi 19 mars 2019

Concerne : Réponse aux questions du professeur Nicolas Gisin

En préambule, le Rectorat partage le point de vue exprimé que la qualité d'une université de recherche repose, *in fine*, sur sa capacité à former et attirer des chercheuses et chercheurs de rang mondial, et notamment au niveau professoral, et à leur fournir les conditions les plus propices à l'épanouissement de leur créativité scientifique et académique.

Parmi les universités où se joue en grande partie la mobilité des meilleurs chercheur-euse-s¹, la Suisse dispose d'atouts non négligeables. Tout d'abord les salaires y sont relativement élevés², y compris en termes de pouvoir d'achat, et les renouvellements y sont quasi automatiques. Ensuite, la recherche suisse dispose d'un soutien politique que de nombreux collègues étrangers nous envient. Relevons qu'en dix ans les coupes budgétaires pour les universités publiques américaines dépassent les 10% dans 34 états, et même les 20% dans 20 d'entre eux³. Ce soutien politique helvétique se traduit, en autres, par un FNS relativement bien doté et, avec près de 50% de projets acceptés, celui-ci réduit fortement les efforts de recherche de fonds qui pèsent sur les épaules des chercheur-euse-s. Par ailleurs la Suisse est un pays très internationalisé, qui traditionnellement attire les chercheurs et chercheuses étranger-e-s, et dispose du plus fort taux de publications, de citations ou de brevets par habitant. Les nouvelles et nouveaux chercheur-euse-s y trouvent donc d'excellent-e-s collègues, condition indispensable à une recherche de qualité. Ils y trouvent également d'excellent-e-s technicien-ne-s et ingénieur-e-s qui leur permettent de mettre en place des dispositifs de grande précision. Ils y trouvent aussi une industrie investissant fortement dans la recherche, privée et publique, et ouverte à des collaborations. Enfin, la Suisse dispose d'un cadre de vie que de nombreuses personnes apprécient, et notamment un système scolaire gratuit d'excellente qualité.

A Genève, depuis quelques années, le rectorat a développé, en collaboration avec les HUG et la HES-SO, un Welcome Center qui accompagne les nouveaux-elles professeur-e-s dans la recherche de logement ou d'emploi pour les partenaires de vie. L'Université de Genève dispose par ailleurs de quelques marges salariales pour attirer certain-e-s candidat-e-s. Encadrée par les règles de l'Etat, elle jouit d'un peu de flexibilité pour les annuités ou le rachat des caisses de retraite. De manière très exceptionnelle, il est possible de demander au Conseil d'Etat une dérogation à la grille salariale. Enfin, du côté scientifique, nous essayons sans cesse d'améliorer

¹ Voir par exemple "Challenges in ranking of universities", A. van Raan (2005).

"We observe a quite surprising phenomenon: it appears clearly that the group of outstanding universities will not be larger than around 200 members. Our explanation of this phenomenon is simple and based on 'finite size' considerations. Most of the top-universities are large, broad research universities. They have attracted on the basis of their reputation for already a long time the best students and scientists. These universities are the 'natural attractors' in the world of science, and, apparently, around 200 of these institutions are able to acquire and hold on the vast majority of top-scientists. After ranking position 200 or so, there will certainly be smaller universities with excellent research in specific field of science. There is, however, no more room for further 'power houses of science' because no more excellent scientists are available worldwide." (pp. 17-18)

<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.104.4501&rep=rep1&type=pdf>

² <https://academicpositions.com/career-advice/professor-salaries-from-around-the-world>

³ <https://www.cbpp.org/research/state-budget-and-tax/unkept-promises-state-cuts-to-higher-education-threaten-access-and>

les plateformes et équipements scientifiques et les nouveaux et nouvelles professeur-e-s sont encouragé-e-s à faire des demandes auprès de la COMAD et du FNS (R'Equip).

La question de Nicolas Gisin mentionne une accélération de la compétition pour attirer les meilleur-e-s chercheur-euse-s et, effectivement, les talents sont rares dans certains domaines tels que les technologies quantiques ou l'intelligence artificielle pour n'en citer que deux. Dans ceux-ci, la compétition se fait – et c'est nouveau - également avec le secteur privé qui investit massivement dans ces technologies à fort potentiel, possibles sources d'applications disruptives. Comme le dit la reine rouge d'Alice au pays des merveilles : « *Ici il faut courir pour rester à la même place. Pour aller quelque part, il faudrait courir deux fois plus vite.* » Dès lors, l'UNIGE doit faire des efforts additionnels, tant pour attirer des profils créatifs et originaux à tous les niveaux que pour ne pas perdre la relève locale.

La question mentionne spécifiquement la problématique des « start-up packages » - la somme qu'une université peut mettre à disposition d'un-e nouveau-elle professeur-e pour qu'il-elle puisse débiter ses recherches et équiper ses laboratoires. C'est une question importante pour les engagements en sciences expérimentales – principalement en sciences et en médecine – à tous les niveaux (du niveau professeur boursier et assistant au niveau PO), et il est vrai que les moyens pouvant être mis à disposition de nouveaux et nouvelles professeur-e-s à l'UNIGE sont aujourd'hui limités par rapport à ceux des EPF et de certaines universités européennes ou des instituts Max Planck en Allemagne. Une piste envisagée à l'UNIGE pour permettre à nos jeunes collègues de démarrer dans les meilleures conditions serait d'augmenter le volet « crédits d'installation » de l'enveloppe budgétaire de la COMAD. Nous pourrions aussi, en collaboration avec les facultés, créer des « starting packages » plus compétitifs, qui pourraient ne pas être constitués uniquement de crédits d'investissement mais qui incluraient également des salaires de doctorants et/ou post-docs pour une durée limitée. Cela permettrait aux nouvelles et nouveaux professeur-e-s de démarrer leurs projets de recherche avant même d'obtenir des fonds du FNS, quelle que soit la Faculté.

Une discussion de fond avec les doyen-ne-s sur ce thème aura lieu lors d'un prochain CRD.



**Question au rectorat de Mmes Yasmine Atlas, Cinthia Meli et Sarah Scholl
et de M. Nicolas Fornerod.**

Soutien à l'engagement associatif au sein de l'UNIGE

Grâce à l'engagement bénévole de quelques individus, les associations accomplissent souvent un travail bien utile à la communauté universitaire. Or cet engagement représente, parallèlement à l'activité professionnelle de ces personnes, un investissement considérable en temps et en énergie, lequel mérite sans doute d'être allégé. Ainsi la CUAE (faîtière des associations étudiantes) dispose-t-elle de trois secrétaires employé-e-s à temps partiel. Quant au secrétariat de l'APUG (association des professeurs), on peut s'étonner qu'il soit assuré par une employée issue du PAT.

En attendant une harmonisation des pratiques, serait-il possible d'envisager le financement d'un poste de secrétaire à temps partiel pour l'ACCORDER (faîtière des associations CER), et ce autrement que par cotisation des membres?

Liens de référence:

CUAE: <https://cuae.ch/la-cuae/a-propos/>

APUG: <https://www.unige.ch/asso-ens/apug/contact/>

ACCORDER: <https://www.unige.ch/asso-ens/accorder/>

Yasmine Atlas
Nicolas Fornerod
Cinthia Meli
Sarah Scholl.

Juin 2019

AdU/qar/juin 2019/sdc